

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE ET DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.

Un Numéro, 15 centimes.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir

A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5

A Lyon : chez M. Fournier, rue du Commerce, 14

A Roanne : chez M. Fournier, rue du Commerce, 14

Prix : Annonces ordinaires 30 cent. la ligne.

Réclames 30 cent. la ligne.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1869, dans les quatre journaux suivants : Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Journal de Roanne*, le *Véhicule*.

Parlant de Roanne, les lettres sont adressées à 10c. pour les communes suivantes : Bagny, Chérier, Camille-Vernay, Cordelle, Languy, Naudax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Thorages, St-Cyprien-Rivières, St-Maurice, Villemonais, Villejeu, Vougy.

S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les

abonnements et les annonces,

A MM. Marion et Vignat, imprimeurs, place

de l'Hôtel-de-Ville.

ON S'ABONNE

A Roanne, chez tous les libraires.

A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.

A Lyon, chez M. Fournier.

A Paris, chez MM. Havas, Lamotte-Bullier et Co.

dernière levée de la boîte au bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.

11 h. 30 matin. Bagny, Montbrison, St-Etienne.

Lyon, St-Symphorien, Tarare, Vichy, Clermont

Montbrison.

3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.

6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy.

7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Montbrison.

9 h. 30 soir. Lyon, Villefranche, Nevers.

10 h. soir. Lyon — Tarare, Montbrison, St-Etienne,

Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont.

CHEMINS DE FER

Service d'été (10 mai 1869)

de Roanne à Paris

STATIONS

MATIN

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

SOIR

Roanne, le 11 Juillet 1869.

REVUE POLITIQUE

Le gouvernement, après avoir manifesté le déplaisir que lui ont causé les élections, conforme son langage aux exigences de la situation et se montre, jusqu'à un certain point, disposé à déférer aux vœux du pays. La communication faite au Corps législatif par M. Rouher est très-différente, comme pensée et comme style, de la lettre à M. Mackau et du discours de Châlons. En s'adressant à M. Mackau et aux soldats de l'armée d'Italie, le pouvoir personnel pouvait librement donner carrière à ses inspirations ; car il n'avait point de contradicteurs à redouter, et ses paroles ne comportaient pas la gravité des discours que le pays écoute par l'organe de ses représentants. Dans la Chambre, tous les mots portent. Le gouvernement s'est donc amendé et il a promis de présenter à la session prochaine les mesures qui lui paraîtront commandées par le sentiment public.

Cette déclaration que nous avions prévue a produit une bonne impression dans le monde des affaires. Il est naturel que les financiers, les industriels, les commerçants se réjouissent de ce que le gouvernement ne décourage pas la confiance. Cette confiance sera-t-elle justifiée ? Nous croyons que tous les esprits réfléchis ne tarderont pas à se poser cette question : On nous fait espérer des réformes ; mais seront-elles réalisées à l'époque indiquée ? Et, à supposer que nous n'ayons pas longtemps à attendre, de quelle nature seront les progrès qui nous sont annoncés ?

Nous avons assez de mémoire pour n'avoir pas oublié la laborieuse gestation du 19 janvier, et quels obstacles il a fallu vaincre. Il est regrettable que le gouvernement ne se soit pas expliqué sur le caractère et la nature des réformes qu'il promet. Espérons que l'interpellation des députés libéraux nous vaudra quelques éclaircissements.

On lit dans le *Journal de Paris* : Depuis trois jours, la rumeur publique fait et défait les ministères. Lequel de ces ministères est le bon ? Nous n'en savons rien. Une seule chose est sûre : le système actuel croule. Le centre gauche croyait qu'en inscrivant les

mots responsabilité mystérieuse dans son programme, il écarterait tous les suspects de la majorité. Vaine précaution ! La majorité veut signer quand même ; elle se précipite à la signature. M. le duc de Mouchy a signé ! M. Joachim Murat a signé ! M. de Mackau, l'homme au billet, a signé ! *In libertatem runit* ! Ça fait compensation à ces dernières années.

Aujourd'hui, dit la *France*, c'est en face d'une crise constitutionnelle que nous nous trouvons. Elle ne pourrait se prolonger sans de graves inconvénients.

Le caractère français est ainsi fait qu'il ne veut pas rester longtemps dans l'incertitude et que le mal de l'inconnu lui est insupportable. Il convient de tenir compte de cette disposition de notre esprit national.

D'ailleurs, il faut bien le dire, dès que le sentiment général s'accorde en ce point que la situation réclame une modification plus ou moins sérieuse dans le système de nos institutions, il est manifeste que ces institutions, ainsi mises en question devant le pays, sont moralement atteintes et perdent, par la discussion même, une partie essentielle de leur autorité et de leur force.

Si on hésite et si on s'attarde dans les sphères officielles, si on se divise impolitiquement dans les rangs du parti libéral et dynastique, ce n'est ni la cause du progrès, ni celle de l'ordre, ce n'est ni la liberté, ni l'autorité que l'on servira : on fera les affaires de la Révolution.

La *Liberté*, qui reçoit des informations de M. E. Olivier, ne tient pas un langage bien différent de celui de la *France* :

« La victoire du parti constitutionnel libéral est donc dès à présent assurée. Il faut remonter au vote des 221 pour trouver un exemple d'une manifestation aussi imposante. »

C'est plus qu'une victoire de l'ancien tiers-parti ; c'est la constitution d'une nouvelle majorité libérale.

Maintenant, que va faire l'Empereur ?

« S'il cède, la situation se défend, les partis extrêmes sont confondus et réduits à l'impuissance. »

« S'il résiste, nous n'osons dire ni même prévoir où nous allons ! »

« Nous n'avons, quant à nous, aucun doute. »

L'Empereur cédera aux vœux de la nation. »

Il peut le faire sans humiliation, puisqu'après tout il ne fera encore que suivre les traditions de Napoléon 1^{er}.

« Il a été jusqu'ici dans la tradition de 1800. Qu'il entre avec résolution dans la tradition de l'acte additionnel. »

« Si l'on veut céder, le plus tôt sera le mieux. Il ne faut pas inutilement prolonger une crise comme celle que nous traversons. »

Le Corps législatif est toujours très-agité par la demande d'interpellations rédigée par les membres du tiers parti dans les termes suivants :

« Nous demandons à interpellier le gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction au pays en l'associant d'une manière plus efficace et plus complète à la direction des affaires. »

Cette demande a été signée par un grand nombre de députés, et elle a réuni l'adhésion de tous les membres de la gauche et de l'extrême gauche.

« L'interpellation du parti libéral constitutionnel, dit le *Moniteur*, est la grosse question à l'ordre du jour. On en parle beaucoup, on en parlera encore davantage. »

Cette interpellation, qui répond exactement au mouvement de l'opinion publique accusé par les élections, a reçu quatre-vingt-deux signatures.

« Ce chiffre est assez éloquent pour qu'il ait paru inutile d'accepter de nouvelles adhésions. L'importance de l'interpellation, le but bien défini auquel elle tend, se trouvant suffisamment établi, non-seulement par le nombre, mais encore par la signification des signatures. »

« L'Empereur, qui a toujours sollicité les initiatives du pays, ne peut que se réjouir de voir les représentants de la nation donner un corps aux aspirations de la liberté. Mais M. Rouher doit bien se rendre compte, de son côté, que, dans cette conjoncture, les sacrifices de personnes sont inséparables des concessions de principes. En d'autres termes, un nouveau ministère est la condition première des réformes demandées. »

On dit que M. Rouher a déclaré à ses amis que si la discussion des diverses interpellations s'engage, il est décidé à poser à MM. Buffet, de Talhouët, Segris et leurs adhérents, cette question catégorique : « Votre demande d'interpellation est-elle dirigée contre la Constitution ou seulement contre ma personne ? » Dans le cas où on lui répondrait que c'est à sa personne seule qu'on en veut, il s'écarterait qu'il est prêt à se retirer. Mais peut-être les

députés du parti libéral ne se croient-ils pas obligés de répondre d'aucune façon à une question ainsi posée.

Le texte nouveau adopté par le tiers-parti dans la réunion de dimanche est celui-ci :

« Nous demandons à interpellier le gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction au sentiment du pays, en l'associant d'une manière plus efficace à la direction de ses affaires. »

« La constitution d'un ministère responsable ; »

« Le droit pour le Corps législatif de régler les conditions organiques de ses travaux et de ses communications avec le gouvernement ; »

« Serait-ce, à nos yeux, des mesures essentielles pour atteindre ce but. »

On dit que le gouvernement s'écarterait de l'inconstitutionnalité de la formule.

Une réunion extraordinaire du conseil des ministres a été tenue hier soir à Saint-Cloud et cette question d'inconstitutionnalité a dû, assure-t-on, y faire le fond de la discussion.

La nouvelle tactique de M. Rouher est bien simple : il s'agit d'effrayer les signataires, en mettant en mouvement tout l'appareil gouvernemental pour le prétendu examen d'une question jugée d'avance. Les promoteurs de l'interpellation n'ont jamais eu l'idée de contester cette inconstitutionnalité dont M. Rouher semble s'être aperçu subitement.

L'interpellation comptait, hier, à la fin de la séance, cent neuf signatures.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'interpellation du centre gauche commence à se dessiner. On raconte que mardi soir M. le ministre d'Etat et M. le ministre de l'Intérieur se sont réunis ensemble à Saint-Cloud et ont eu une longue conférence avec l'Empereur. Toutes les questions que soulève la manifestation du centre gauche ont été traitées, et voici à quoi, si nous sommes bien informés, on se serait décidé en ce qui regarde l'accueil à faire à cette manifestation. »

Le gouvernement, ni dans le fond ni dans la forme, ne saurait accepter la partie de l'interpellation qui est relative à la responsabilité ministérielle. La responsabilité exclusive du souverain et la responsabilité de ses ministres vis-à-vis de tout autre pouvoir que l'exécutif font partie intégrante des bases constitutionnelles sur lesquelles le plébiscite de 1852 s'est prononcé : pour changer quoi que ce soit à ces bases, il ne suffirait pas d'un sénatus-consulte, tandis que vous y êtes, ne vous gênez pas, comparez-moi à quelque divinité mythologique... C'est que vraiment... Et Hector s'interrompit tout à coup.

« Qu'avez-vous ? » demanda Camille.

Hector prit l'air confus du page de Chérubin surpris le comte Almaviva.

« Vous allez me trouver impertinent, — dit-il, — je viens de découvrir... »

« Quoi donc ? » demanda vivement Camille, qui, comme Hector, avait sa petite vengeance.

« Que je pense absolument tout cela ; que vous êtes charmante, adorable, et qu'il est bien vrai qu'il n'y a pas de plus grand bonheur que celui d'être auprès de vous. »

En faisant cette déclaration, Hector s'était rapproché de sa cousine et emparé de sa main ; mais Camille la retira vivement.

« Le papillon vient se brûler à la flamme, pensa-t-elle. »

Puis souriant, elle demanda à Hector à combien de femmes il avait déjà dit cela.

« Le jeune homme, qui avait repris son ton enjoué, répondit : »

« Je ne sais pas au juste chère cousine ; mais à coup sûr, vous avez plus souvent entendu ces paroles que je ne puis les avoir dites à d'autres ; malheureusement votre cœur est de la nature des diamants et des pierres fines, rien ne peut l'attendrir. »

« Vous croyez ? fit présérieusement Camille ; mais, en tout cas, cela ne prouve pas en faveur de la sincérité de ceux qui les ont dites. »

« Heureusement, — reprit Hector ; — si Diogène eût trouvé tout de suite ce qu'il cherchait, il eût été dispensé de chercher toute sa vie. »

« En bien ? — demanda Camille, curieuse de savoir où Hector voulait en arriver. »

« En bien, le passé est passé, chère cousine, et il ne faut s'occuper que du présent, et le présent quand on veut le laisser faire, c'est tout simplement le bonheur. »

il faudrait un nouveau plébiscite, et l'on pense que c'est là une éventualité qu'il ne faut pas provoquer légèrement. Dans la mesure donc où le programme du centre gauche rend nécessaire un plébiscite, et excède un des principes essentiels de la constitution de 1852, le gouvernement est résolu à le combattre, et M. Rouher personnellement s'est chargé de cette besogne avec son entraînement ordinaire.

Est-ce à dire, ajoutent les personnes de qui nous tenons ces informations, que l'Empereur se refuse à toute concession ? Non. Il paraît, au contraire, que les réformes indiquées dans l'interpellation du Miral soulèveront assez peu d'objections de sa part, et qu'il consentira même à donner la responsabilité individuelle, mais non collective, de chaque ministère à la suite de la sienne.

MM. les ministres se flatteraient que dans ces limites, l'établissement de la responsabilité ministérielle n'exigerait pas de plébiscite, ce qui, à notre humble avis, ne nous semble être une illusion.

Une lettre de M. Estancelin, député de l'Eure, fait connaître le motif pour lequel il n'a pas apposé sa signature au second texte de la demande d'interpellation. M. Estancelin demandait que, pour donner satisfaction au sentiment public des campagnes, on insérât au programme l'abandon du système des candidatures officielles et la nomination des maires sur une liste formée par les conseils municipaux.

Nous remarquons qu'aucun député de la Loire n'a encore signé cette interpellation.

Sauzon.

CORPS LÉGISLATIF

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1869.

Séance du vendredi 2 juillet 1869.

(Extrait du compte-rendu du *Journal officiel*.)

M. le président Schneider. Nous passons au département de la Loire.

M. Stéphen Liégard. Messieurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte du résultat des opérations électorales de la 2^e circonscription de la Loire, les 23 et 24 mai dernier.

Trois concurrents se trouvaient en présence : MM. Dorian, député sortant, Vital de Rochetaillée et Antide Martin.

18,082 électeurs seulement sur 31,830 inscrits

Hector avait dit ces paroles avec un tel accent de franchise, que Camille en fut un peu troublée.

« Voilà un singulier langage, — pensa-t-elle, — je ne me serais jamais doutée. »

Mais la coquetterie avait déjà fait faire le cœur.

« Vous arrangez cela à votre aise, Hector, car en fait de sentiments, il m'avait toujours semblé, au contraire, que le passé était ou non la garantie du présent, de l'avenir... Et votre passé... ? »

« Mon passé ! — s'écria Hector en interrompant sa cousine. — Mon passé serait précisément un garant de ma sincérité. »

Puis, songeant qu'il allait peut-être un peu trop vite, qu'il se jetait ainsi à la tête de Camille, il ajouta :

« Si vous aviez quelque intérêt à en douter, — cela me paraît paradoxal au premier chef, mais, comme vous le dites fort bien, je suis désintéressée dans la question. »

Il y eut un moment de silence, silence calculé de la part des deux joueurs, et qui pouvait faire croire à un certain embarras de la part d'Hector et de Camille.

Celle-ci reprit bientôt :

« Parlons d'autre chose. Que fait-on à Paris ? »

« A Paris ? — répondit Hector, semblant sortir de sa rêverie. — »

« Mais on se croit, on se mouille, on va parler cheval au club, parler aux courses... enfin, on s'amuse énormément. »

« Tout cela est en effet bien divertissant, — dit Camille d'un ton de reproche qui devait avoir pour Hector une grande signification, — et je comprends vos rares visites ; mais avez-vous fait courir ou couru vous-même ? »

« Moi ! point que je sache, — répondit Hector, d'un ton indifférent. — J'ai parié... »

« Et vous avez perdu sans doute ? »

« Du tout ! »

« Alors, vous avez gagné ? »

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LES ESCARMOUCHES

(SCÈNE DE LA VIE MONDAINE)

Par M. Armand LAPOINTE.

Les personnages de ce marivaudage réaliste sont ceux de la tradition comique : un amoureux, une grande coquette et une ingénue. Il y manquera le père, l'oncle ou le tuteur ; mais l'auteur ne sachant qu'en faire se résigne à le laisser dans la coulisse. Quant au valet bouffon qui égaye la situation, et à la soubrette, l'auteur ayant la funeste habitude d'écrire sans plan arrêté, ne sait encore s'il introduira en scène ces personnages.

L'action se passera de nos jours, aux environs de Paris, à Marly ou à Meudon, — comme il plaira au lecteur, — cela nous dispensera d'une description. Le décor sera simple : un salon d'été, un rez-de-chaussée, mis en communication avec le jardin au moyen d'une serre ou galerie vitrée.

Il est onze heures du matin ; M. Hector, — notre amoureux, — attend, depuis quelques minutes, que Camille et Cécile, ses deux cousines, — la coquette et l'ingénue, — soient visibles ; il est arrivé de Paris tout exprès pour leur rendre visite et... se venger un peu, en l'absence de son oncle le général Flavy, père de Camille, des dédains et des railleries de ces deux dames, qui l'ont toujours traité en personnage insignifiant.

M. Hector n'est ni petit ni grand, ni laid ni beau, ni brun ni blond ; cependant ses manières sont distinguées et dénotent l'homme du monde.

Jadis les habitués du boulevard des Italiens s'appelaient les merveilleux, les beaux lions, cela signifiait quelque chose ; aujourd'hui rien ne remplace ces appellations, car le gandin n'est que grotesque, et le mot lui-même est ridicule. A défaut d'une expression rendant bien notre pensée, nous dirons que M. Hector de Sévigny était un viveur de bon ton, ayant ses entrées dans le meilleur monde et dans le monde interlope. — Hector s'était décidé tout à coup à rompre avec cette existence peut-être un peu excentrique et à entrer dans la classe des gens raisonnables ; c'est dire qu'il allait se marier ! Ce beau projet, échos de la veille, et déjà très-avancé dans son exécution, était encore, pour le public et même pour ses cousines, — qu'il négligeait beaucoup depuis qu'elles habitaient la campagne, — à l'état de mystère. C'était de cette ignorance qu'il voulait profiter, pour clore son existence de célibataire par un de ces coups d'éclat qui laissent dans la vie un souvenir de galanterie vivace et glorieuse.

« Je veux dans cette journée, — s'était dit Hector, — me faire aimer, désirer, adorer de mes deux cousines, et lorsque la belle Camille, qui joue à la statue antique comme si un premier mariage n'avait pu l'animer, qui se fait un diadème de la prétendue invulnérabilité de son cœur... la coquette !... lorsque la nonchalante Cécile, joliette et créole, ma foi ! mais d'une paresse qui lui ôte toute grâce, seront éprises de moi, je les inviterai à mon mariage. Quelle piquante victoire pour moi ! quel dépit chez elles ! et comme, à tout prendre, elles n'en mourront pas, je me serai agréablement vengé

ont pris part au vote et les suffrages se sont distribués de la manière suivante :

M. Dorian a obtenu.	11,239 voix.
M. Vital de Rochetaillée.	4,908
M. Antide Martin.	1,791
Voies perdues.	144

Il résulte de la comparaison de ces chiffres que le total des voix acquises à M. Dorian est supérieur au quart des électeurs inscrits (7,958), et dépasse la moitié plus un des suffrages exprimés (9,042).

L'examen attentif du dossier affirme la régularité des procès-verbaux; j'ajoute qu'aucune protestation n'a été déposée contre la validité des opérations.

En cet état de choses, l'honorable élu, remplissant d'ailleurs, comme ancien député, les conditions d'âge et de nationalité déterminées par la loi, je viens, au nom du 5^e bureau, proposer à la Chambre de vouloir bien valider l'élection de M. Dorian pour la 2^e circonscription de la Loire.

(Les conclusions du bureau sont mises aux voix et adoptées).

M. Dorian prête serment et est admis.
M. Albert Huet, Messieurs, au nom du 5^e bureau, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport de l'élection de la 4^e circonscription de la Loire.

Le nombre des électeurs inscrits était de	40,464
Le quart nécessaire était	10,111
Le nombre des votants	30,004
M. Dechastelus a obtenu.	19,692 voix.
M. Jules Favre.	10,232

Une protestation a été adressée au Corps législatif. Trois autres étaient annexées aux procès-verbaux.

Elles sont sans importance et ne peuvent modifier sensiblement le résultat du scrutin. Leur résumé vous le démontre.

Un électeur de Noailly articule, sans les prouver les faits suivants :

Le maire siégeant au bureau aurait remis à plusieurs électeurs les bulletins de M. Dechastelus ouverts, les aurait repriés, pliés et déposés dans l'urne.

Le garde-champêtre aurait, dans la salle du scrutin, distribué des bulletins.

Une liste supplémentaire de trente et quelques électeurs aurait été dressée la veille de l'élection, et ces électeurs auraient été indûment admis à voter.

Un autre électeur de Souterron a relevé deux faits :

Le maire aurait ouvert un peu trop tôt le scrutin et aurait ainsi privé cet électeur des chances qu'il aurait pu avoir de devenir secrétaire au bureau.

Le garde-champêtre aurait, dans le vestibule de la mairie, distribué des bulletins, et, en suivant les électeurs, cherché à exercer une pression.

Enfin, plusieurs électeurs de Roanne se plaignent de ce que 23 fonctionnaires, sans être inscrits sur la liste, auraient été admis à voter, sur la production de leurs commissions.

Ces faits ne sont nullement prouvés; la preuve en a paru à votre bureau inutile.

En effet, en retranchant les trois cent-vingt suffrages donnés à M. Dechastelus, à Noailly et à Souterron ou par les 23 fonctionnaires de Roanne, M. Dechastelus conserve une majorité de plus de neuf mille voix.

Une 4^e protestation émane d'un certain nombre d'électeurs de Roanne.

Ils se plaignent de ne plus être inscrits sur la liste et d'avoir, par cette omission, été privés du droit de voter.

Leur réclamation est tardive.

C'est lors de la publication des listes qu'elle eût pu et dû se produire.

M. Dechastelus, ayant fait partie de la dernière législature, n'a à justifier ni de son âge ni de sa nationalité.

Votre 5^e bureau m'a chargé de vous proposer de valider son élection.

(Les conclusions du bureau sont mises aux voix et adoptées).

M. Dechastelus prête serment et est admis.

M. le comte Paul de Champagny, rapporteur. Messieurs, j'ai l'honneur, au nom de votre cinquième bureau, de vous présenter le

— Pas davantage.

— C'est difficile... au moins à comprendre.

— C'est facile, et c'est amusant au possible, dit Hector en riant, — une invention à moi, pas spirituelle du tout, je vous l'assure. Je parie cent louis pour *Monarque* ou pour *Arabella* ; puis j'annule mon opération en parlant la même somme pour son concurrent, et cela de manière à ne pas donner l'éveil... Voilà où est la roquerie... de sorte que je me donne le plaisir de paraître triste ou gai, selon qu'il me convient d'avoir gagné ou perdu ! Et puis, c'est original car depuis que les femmes se mêlent de parler, il me paraît méchant de leur gagner leur argent; mieux vaut s'abstenir.

— Comment ! — s'écria Camille, — les femmes ! mais quelles femmes ?

— Mais du grand, ce qu'on est convenu d'appeler du meilleur monde, et elles n'y vont pas de main-morte !

— Oh ! vous voulez rire ! Voilà qui est invraisemblable.

— Justement ; et c'est bien pour cela que c'est une belle et bonne vérité ! Il ferait beau voir, vraiment, que la vérité ait le sens commun.

— Eh ! qu'est-ce que vous me dites là !

— Mais apprenez-moi donc tout de suite que cette fine fleur des poids de nos élégantes font elles-mêmes la course au clocher.

— Patience, cela viendra.

— Avouez, monsieur de Sévigny, que vous vous moquez. Passe encore, s'il s'agissait de certaines femmes, — elle appuyait avec attention, — comme sans doute vous en connaissez.

— Dites, — répondit Hector en prenant un air contrit, — comme j'en connaisais autre fois.

— Oh ! le bon apôtre ! Mais prenez garde, c'est presque s'avouer coupable que de se défendre avant d'être accusé.

Hector sourit.

— A quoi bon ? — dit-il ; — avec vous qui êtes à l'abri de toutes les petites erreurs du cœur, on peut bien convenir de ces choses-là... Sans doute, l'exemple a pu être donné par certaines

résultat de son examen des élections dans la 3^e circonscription électorale du département de la Loire.

Deux candidats principaux étaient en présence : M. Bouchetal-Laroche et M. de Meaux.

Le nombre des électeurs inscrits dans la circonscription était de 35,339 ; le nombre des votants de 27,323, est le nombre des suffrages exprimés de 27,315.

M. Bouchetal-Laroche, député sortant, a obtenu 16,858 suffrages, et M. de Meaux, 10,500.

M. Bouchetal, ayant réuni au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix dépassant le quart de celui des électeurs inscrits, 8,449, a dû être proclamé député.

Quant à nous, nous n'avons qu'à présenter un très petit nombre d'observations.

Parmi les bulletins considérés comme nuls par les bureaux électoraux, nous avons cru devoir restituer un bulletin à M. Bouchetal-Laroche et deux à M. Jules Favre, sur lesquels nous n'avons remarqué aucun signe de nature à les vicier.

Dans la commune de Saint-Cyr-les-Vignes, il s'est trouvé un bulletin de plus que ne le comportait le nombre des votants. Ce fait peut s'expliquer, soit par l'oubli du nom d'un votant, soit par la présence d'un bulletin double ; mais dans le doute, une voix doit être délaquée du chiffre obtenu par M. Bouchetal dans cette commune, qui doit être réduit à 63 au lieu de 64.

Dans la commune de Prétieux, cinq personnes, parmi lesquelles trois qui, au dire du bureau, ont le droit d'être électeurs, mais qui n'ont pas été inscrites au moment de la formation des listes, deux autres qui n'avaient pas dix mois de résidence, ont été admises par erreur au scrutin.

Il convient de retrancher du nombre des voix attribuées à M. Bouchetal-Laroche ces cinq voix, ce qui réduit à 65 au lieu de 70 le contingent des voix de M. Bouchetal dans cette commune.

Enfin un fait de la même nature s'est produit dans la commune de Rozier-en-Donzy ; le bureau alléguant que le nombre de 390 électeurs seulement inscrits dans la commune n'était pas proportionné au chiffre de la population, qui est de 1,120 habitants, a cru devoir admettre avant l'ouverture du scrutin comme électeurs des personnes qui n'étaient pas portées sur la liste dressée le 31 mars dernier. Ce fait résulte de la déclaration du bureau et inséré dans le procès-verbal avec le vœu que cette déclaration fût prise en considération.

Nous ne pouvons comprendre à quel titre ont pu être admis ces prétendus électeurs, et il y aurait évidemment lieu de retrancher des 226 suffrages attribués à M. Bouchetal-Laroche les voix de ces électeurs, dont le procès-verbal n'indique pas le nombre.

Voici les seules observations que nous a suggérées l'examen le plus attentif des opérations électorales de la 3^e circonscription électorale de la Loire.

Comme en opérant les différentes additions et déductions dont nous avons indiqué l'opportunité et des voix obtenues par M. Bouchetal dans la commune de Rozier-en-Donzy, où on a admis indûment un certain nombre d'électeurs, M. Bouchetal-Laroche n'en aurait pas moins une importante majorité. Comme d'ailleurs les opérations ont présenté la plus grande régularité et n'ont donné lieu à aucune protestation, que, de plus M. Bouchetal justifie par son admission antérieure les conditions d'âge et de nationalité, votre 5^e bureau vous propose la ratification de son élection.

(Les conclusions du 5^e bureau sont mises aux voix et adoptées).

M. Bouchetal-Laroche prête serment et est déclaré admis.

— Nous avons reproduit la semaine dernière un appel révolutionnaire au peuple, rédigé par le comité des communes révolutionnaires et affiché de nuit sur les murs de Marseille. Le *Courrier de Marseille* parle aujourd'hui d'un nouveau placard. Cette fois le comité s'adresse aux soldats. Voici cette affiche :

Les citoyens vous doivent cet avis :
Tout gouvernement qui s'appuie sur les baïonnettes est un gouvernement déchu !

dames que vous avez désignées, comme ce sont elles qui ont donné le signal de ce luxe effréné, — je me sers de l'expression consacrée, — que les femmes du grand monde se sont empressées de suivre.

— Oh ! — exclama Camille.

— Mon Dieu, oui, — reprit Hector, — le mot est lâché ; on dit pis que pendre de ces... demoiselles, et on n'a rien de plus pressé que de les imiter. Elles ne méritent, croyez-le bien, ni cet excès d'indignité, ni cet excès d'honneur. La plupart d'entre elles ont, je vous assure, fort grands airs et fort grand ton... mais ce ton, ces grands airs portent un cachet qu'il serait convenable de leur laisser. Pourquoi aller sur leurs brisées ? Est-ce donc dans l'espoir de leur disputer quelques papillons qui vont y brûler leurs ailes ? C'est imprudent et impolitique tout à la fois ; car enfin, quand de jeunes desœuvrés sont entrain de gaspiller leur temps et d'écorner leur fortune autour de ces charmes Madelaines, vous m'accorderez bien, belle cousine, qu'ils ne cherchent autre chose que des amours faciles et qu'il se reconnaissent impuissants à toutes les délicatesses qui sont l'essence même de l'amour vrai ; ce qui rendrait la lutte de la vraie femme tout à fait inégale et même dangereuse.

La jeune femme fit une moue d'incrédulité.

— Vous doutez, — continua Hector, — mais c'est réellement là une des rares vérités qui restent debout aujourd'hui ; et les sades vertueuses qui cumulent ces amours interlopes avec une passion sérieuse, sont bel et bien des mythes inventés par les romanciers des journaux à dix centimes. Les viveurs criblés de dettes, les dion d'fran du café Anglais de la Maison-Dorée, les dandys à tous crins, sont les enfants à deux têtes de la fashion. Ce sont des intrus dans la vraie bonne société ; extipez cette vermine, et il ne restera de tout cet échafaudage, de cette fanfaronnade de vices, que de petits et de grands jeunes gens généralement bien élevés, ni très vicieux, ni trop vertueux, faits absolument comme tout le monde, tenant parfaitement leur place dans

L'amour est plus fort que la guerre...

Aimons-nous !
Votre devoir est de vous insurger contre ceux qui vous assimilent aux mouchards et aux assassins !

Ils vous arrachent à votre famille pour vous faire égorger votre famille ! Ils la ruinent pour vous payer avec son propre argent, qui est aussi le vôtre !

Ils vous font mitrailler vos frères !
Ils flétrissent votre caractère d'hommes !
Ils font de vous une machine maudite !
Aimons-nous !

Soldats ! vous étiez citoyens, vous le deviendrez encore. Restez donc citoyens avant tout, par devoir et par intérêt !

Au lieu d'une guerre fratricide, marchez au triomphe de la liberté : devenez les pionniers du progrès, l'ennemi de la tyrannie et de l'honneur du pays !

Il n'est qu'une victoire, c'est d'être libre : devenez libres, et par là, faites oublier le Mexique, Mentana, la Crimée, Rome et l'ignoble Deux Décembre.

Ah ! s'il doit y avoir encore des soldats, que ce soit uniquement pour la défense d'un sol affranchi de l'esclavage.

Soldats ! si vous étiez sourds à cet appel, l'Europe chercherait vainement sur la carte la place où fut jadis la France, et l'histoire n'enregistrerait plus qu'une immense hécatombe humaine au profit de la tyrannie.

Aimons-nous !

Le comité des communes révolutionnaires.

— Le *Pays journal de l'Empereur* publiait jeudi, en tête de ses colonnes, la note suivante, qu'il assurait avoir été écrite par l'Empereur, sur son calepin sans doute, et pour son usage personnel :

« Le 19 janvier, j'ai commis une grande faute.

« En agissant sans concert préalable avec la majorité, je l'ai mise en suspicion contre mes sentiments envers elles.

« Tous mes efforts doivent tendre à reconquérir sa confiance.

En guise de commentaire, le *Pays* ajoutait :

« Ces paroles textuelles, ou leur équivalent absolument exact, se trouvent dans une note que l'Empereur a rédigée lui-même, ces jours-ci, pour son usage personnel, et à l'occasion des problèmes qui s'agitent en dedans et au dehors de la chambre.

« On trouverait difficilement, dans les régimes antérieurs un témoignage plus éclatant de la déférence du Souverain envers les droits de la représentation nationale. » — A. Lomon, l'un des secrétaires de la rédaction.

Cette note, paraît-il, faisait partie d'une série d'observations écrites par l'Empereur sur de petits feuillets, que S. M. avait tenus constamment sous ses yeux, durant le dernier conseil des ministres. M. Granier de Cassagnac aurait reçu des mains mêmes de M. le ministre d'Etat, un de ces fascicules, et l'aurait immédiatement envoyé à la rédaction du *Pays*. — Sauzon.

CHRONIQUE LOCALE

ET DÉPARTEMENTALE

PREFECTURE DE LA LOIRE

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Un concours pour l'admission de surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques sera ouvert le 31 août 1869.

Les candidats seront examinés au chef-lieu du département de la Loire.

Les aspirants devront se faire inscrire à la préfecture, (cabinet du Préfet), et produire les pièces ci-après :

1^e Acte de naissance dûment légalisé ;

2^e Certificat de libération définitive du service militaire, si à raison de leur âge, ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ;

3^e Certificat légalisé, déclaré par le maire de la commune de leur domicile, attestant qu'ils sont français et de bonnes vie et mœurs ;

4^e Diplôme constatant les grades universitaires qu'ils auraient obtenus ;

5^e Déclaration du lieu d'examen qu'ils auraient choisi ;

6^e Demande indiquant les villes dans lesquelles ils désireraient faire leur surnuméraire.

Les demandes antérieures à la publication du présent avis devront être renouvelées.

Le registre d'inscription ouvert à la préfecture

un salon, et tout à fait capables de faire de bons époux et de bons pères comme le plus vertueux des droguistes...

— Ainsi soit-il ! Mais les femmes parier aux courses, oh !...

— Eh ! mon Dieu ! oui. Et cependant, ajouta Hector, revenant à son projet, je crorais aussi que les femmes ont un autre mission que celle-là à remplir... Enfin, on va au bois, ce n'est pas le moins amusant, sans doute ; mais cela est bien vide, quand on y cherche en vain...

— Quoi donc ? demanda curieusement Camille.

— Ce que l'on cherche aussi dans les salons sans le trouver davantage.

— Ah ! voici qui est direct et paraît sérieux, — pensa la jeune femme, et contemplant Hector du coin de l'œil :

— C'est qu'il est très bien, le cousin ; — se dit-elle, — du cœur, de la délicatesse... Mon Dieu ! que je le jure !

De son côté, Hector faisait les mêmes réflexions.

Camille, voulant le pousser à bout, reprit :

— Ah ! vous cherchez ?...

— Oui, comme Diogène... et j'ai bien peur...

— Allons donc ! comment, vous si léger, si inconstant !

— C'est précisément cette inconstance qui, en laissant le cœur complètement vide, fait sentir tout le prix d'une affection sincère, avouable au yeux de tous.

— Oh ! prenez garde, une affection qui nait si vite est outrée, et souvent c'est l'indifférence qui se glisse sous le masque.

— Peste ! belle cousine, voilà qui est subtil, et comment savez-vous...

— Oh ! il n'est pas nécessaire de tenir les choses pour en raisonner, — répondit Camille en rougissant un peu.

— Vous ne dites pas là ce que vous pensez, Camille.

— C'est qu'en vérité, — et la jeune femme rougit davantage, — de s'amblables confidences... Tenez, Hector, si j'étais... coquette, — et

sera clos le 31 juillet à 4 heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 28 ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans, pour les aspirants qui complèteraient sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

- 1^o L'écriture ;
- 2^o L'orthographe ;
- 3^o Rédaction française ;
- 4^o Arithmétique (4 règles, fraction décimales et ordinaires, système métrique) ;
- 5^o Physique et chimie (élément d'électricité et réaction qui se produisent dans les piles) ;
- 6^o Géographie.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Vu la loi du 21 juin 1865,

Vu l'arrêté du 26 mars 1866, qui institue dans chaque département un jury chargé d'examiner les élèves de l'enseignement secondaire spécial, public ou libre, qui se présenteraient pour obtenir le diplôme d'études ;

Vu le décret du 12 août 1867, portant que les candidats aux diplômes de l'enseignement secondaire spécial devront verser au moment de leur inscription pour l'examen, savoir :

Les candidats au diplôme d'études :	
Pour droits d'examens	15 fr.
Pour droits de diplôme	10
Total	25

L'inspecteur d'académie a décidé que la commission d'examen de la Loire ouvrira sa première session de 1869, le 2 août, au palais des Arts, à Saint-Etienne, à 8 heures du matin.

Les candidats seront inscrits au secrétariat de l'inspection académique, bureau de M. Liangeon, secrétaire agent comptable près du jury d'examen.

Chaque candidat devra déposer avec sa demande d'inscription, son acte de naissance sur papier timbré, et les droits ci-dessus fixés.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* :

M. Cluzel, vicaire de Saint-Bonaventure, a été nommé curé à Saint-Charles-de-Serin.

M. Bernard, vicaire à Sainte-Blandine, a été nommé vicaire à Saint-Bonaventure.

M. Garde, vicaire de Roche-la-Molière, a été nommé vicaire à Sainte-Blandine.

M. Gaite, vicaire de Saint-Germain-Lespinnasse, a été nommé vicaire de Saint-André de Tarare.

M. Treille, ancien vicaire de Saint-Just-la-Pendue, a été nommé vicaire à Saint-Germain-Lespinnasse.

M. Marly, vicaire à Soleymieu, a été nommé vicaire à Notre-Dame-des-Minimes, Roanne.

M. Philibert, vicaire de Saint-Haon-le-Vieux, a été nommé vicaire à La Gresle.

M. Bosson, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Haon-le-Vieux.

Les entrepreneurs de travaux de bâtiments de Roanne, suivant l'impulsion donnée par toutes les villes importantes, viennent de créer une chambre syndicale. Le but de cette chambre est de concilier les intérêts généraux des propriétaires et constructeurs ; d'étudier et de proposer les perfectionnements possibles dans l'art de construire ; de propager l'emploi des meilleurs appareils et matières premières propres au bâtiment.

La chambre syndicale, quand elle en sera requise, donnera son avis sur les questions qui se rattachent à la construction.

Elle prononcera à titre d'expert sur les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des marchés, au règlement des mémoires, etc.

Elle établira une série de prix applicables aux ouvrages de bâtiments.

Les ouvrages dont la lecture pourra aider les constructeurs seront mis à la disposition de la chambre.

Dans une première séance qui a eu lieu le dimanche 20 juin, M. Martin, secrétaire de la chambre syndicale de Saint-Etienne, directeur de la succursale de la *Presse*, a bien voulu nous prêter son concours et a eu l'obligeance de nous développer tous les avantages que cette chambre procure à Saint-Etienne, où elle est fondée depuis plusieurs années.

Dans une deuxième séance qui a eu lieu le 27 juin, la chambre syndicale a nommé les membres de son bureau, et le 4 juillet elle a nommé les membres de son conseil d'administration.

— On nous signale le fait suivant :

La semaine dernière un acheteur du Midi, dont nous tairons le nom, marchandait, chez un de nos bons fabricants, quelques coupes de

elle l'était en ce moment, — je prendrais vos discours pour une déclaration.

— Alors ; — dit avec empressement le jeune homme, — j'appellerai de tout mes vœux une coquette qui me servirait si bien.

— Quelle folie ! — répondit en soupirant Camille. — Comment croire que vous venez exprès ici pour... Mais j'y songe, attendez que Cécile soit visible ; car c'est sans doute à elle...

Hector ne laissa pas Camille achever sa phrase, il s'écria :

— Oh ! madame ! oh ! Camille ! vous pourriez penser... Cécile, une enfant !

— Qui est adorablement belle, monsieur.

— De la jalousie ! très-bien ! — pensa Hector ; puis songeant qu'en effet Cécile ne pouvait tarder à paraître au salon, et qu'il avait encore beaucoup à faire pour être vainqueur de Camille, il proposa à celle-ci de faire un tour de jardin. Cette proposition rentrait trop bien dans le plan de Camille, pour qu'elle ne fût pas acceptée avec empressement.

— Nous continuerons cet entretien, madame, car je vois que, pour vous convaincre, j'ai encore bien des choses à vous dire. Vous acceptez mon bras ?

— Volontiers.

— Je serai trop heureux si ce délicieux contact veut bien venir à mon secours.

— Oh ! quel peu de confiance dans votre mérite, et quelle modestie, cher cousin !

— N'est-ce pas le propre du sentiment vrai de ne se flatter jamais du succès.

— Mais c'est une métamorphose complète ! s'écria Camille en riant.

— Riez, riez, cela vous rend ravissant.

— Décidément, Hector, je ne veux plus vous voir écouler.

Et la jeune femme, quittant le bras d'Hector, vint agiter le cordon de la sonnette.

(La suite au prochain numéro)

4/4 et en offrait un prix ridicule.

Pour engager ce fabricant à lui céder, il affirma en avoir acheté, aux mêmes conditions, dans une honorable maison qu'il nomma. Le fabricant répondit avec raison que son confrère était libre de se ruiner s'il en avait fantaisie ; mais que pour lui telle n'était pas encore son intention. Bref, l'acheteur partit comme il était venu.

Ce fait nous ayant été rapporté nous avons pris des renseignements auprès du fabricant même qui avait été nommé ; il a eu l'obligeance de nous montrer son livre de factures et nous avons pu nous convaincre que l'acheteur en question avait payé douze et quinze centimes par mètre de plus que les prix

seront soumis au renouvellement par suite de l'expiration du mandat quinquennal, qui a été conféré par les électeurs communaux en 1865.

D'après la loi du 24 juillet 1867, les conseils municipaux seront à l'avenir élus pour sept ans.

Voici le sens de deux circulaires ministérielles émanées du ministère de la guerre, dont la teneur peut intéresser un grand nombre de militaires et leurs familles.

Par une circulaire en date du 26 juin, mentionnée par le *Moniteur de l'Armée*, le maréchal ministre de la guerre notifie aux généraux commandant les divisions militaires, les dispositions suivantes :

Les militaires libérables en 1869 et 1870, qui ont été renvoyés dans leurs foyers pour y être maintenus en congé (circulaires des 24 et 27 mars 1868, 8 mars et 3 mai 1869), seront assimilés sous le rapport du mariage, aux militaires de la réserve et aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent des classes de 1862 et 1863.

En conséquence, les généraux commandant les divisions militaires sont autorisés à accorder directement, et après examen de leur position, des permissions de mariage aux militaires en congé qui se trouveront dans leur dernière année de service.

Quant aux hommes en congé qui, à partir du 1^{er} juillet 1869, n'ont plus que dix-huit mois de service à faire, ces officiers généraux pourront adresser au ministre des propositions individuelles en faveur de ceux dont la situation de famille sera exceptionnellement digne d'intérêt.

M. le maréchal Niel vient de prescrire d'ajouter toute distribution d'effets de remplacement au titre du troisième trimestre 1869 aux hommes susceptibles d'être envoyés en congés de semestre.

Cette mesure sera applicable :
1^{re} Aux militaires de la classe de 1863 servant dans les conditions de la loi du 21 mars 1832;
2^{es} Aux militaires servant dans les conditions des lois des 26 avril 1855 et 24 juillet 1860, et libérables en 1869;

3^{es} Aux engagés volontaires libérables d'ici au 31 décembre 1870, et qui, comme les hommes de la classe de 1863, comptent cinq années de présence sous les drapeaux.

Ainsi le gouvernement fait, dès à présent, pour le bénéfice de la loi du 1^{er} février 1868, les militaires liés au service sous l'empire des lois antérieures. On ne doit pas perdre de vue que les hommes sous les drapeaux aujourd'hui, en vertu et sous l'empire des lois de 1832 et de 1855, ne devaient que sept ans de service; qu'ils continuent à jouir du même bénéfice, mais qu'ils ne peuvent prétendre au droit d'être envoyés et d'entrer dans la réserve au bout des cinq premières années passées sous les drapeaux.

L'embranchement de Saint-Rambert à Ammonay sera livré à la circulation à la fin de ce mois.

Nous lisons dans le *J. de Villefranche* :

En nous promenant dans les campagnes, environnées, nous avons vu plusieurs chonettes que quelques stupides paysans, qui devraient savoir distinguer leurs amis, avaient tués, puis cloués sur le portail de leur élégante demeure. On leur a ressassé sur tous les tons que ces oiseaux et beaucoup d'autres sont les vrais auxiliaires de l'agriculture à laquelle ils viennent en aide la nuit et le jour. Le hérisson lui-même, qui détruit les serpents et autres animaux malfaisants ne trouve pas grâce devant leur ignorance. Il n'y a donc plus qu'à mettre sous la protection de la loi ces protecteurs de l'agriculture et à appliquer une amende au délinquant; ce serait ainsi toucher sa corde sensible.

La nommée Gaillard, femme du sieur Forest, travaillait à dévider du coton dans sa chambre, selon son habitude, à St-Vincent-de-Reins. Le premier juillet le temps était à l'orage et le tonnerre grondait, la maison est entourée de grands peupliers dont le balancement attirait la foudre qui vint frapper la malheureuse femme occupée à filer. Cette femme était enceinte, et M. Livet, médecin du canton n'a pu que constater la mort de l'infortunée.

Dimanche, à Lyon, ont paru en primeurs des raisins. L'an dernier ils avaient apparu, ainsi que les pêches, dès le 12 juin. Il n'y a point encore de pêches.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, vient, paraît-il, de prendre des mesures pour éviter les retards si fréquents dans l'arrivée du train-poste de Paris.

Voici ce que dit, à ce sujet, la *Gazette du Midi* :

Les deux administrations des postes et du chemin de fer ont fini par s'entendre. La première s'était déjà soumise à une limitation du poids de ses dépêches; mais ce pesage, quoique très-exactement fait, n'avait pas suffi pour empêcher les effets de la surcharge et les frotements qui brûlaient les essieux. La Compagnie du chemin de fer, après ces épreuves décisives, a cru devoir adopter les wagons à six roues pour le transport des dépêches, ce qui pourra répartir mieux la charge et donner, comme disent les marins, un arrimage plus satisfaisant.

Nous verrons bien à l'usage si ces modifications sont suffisantes. Les réclamations auraient fini par produire un effet utile; le cas est assez rare dans les administrations françaises pour que nous le signalions bien haut.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 3 au 10 juillet 1869.

Mariages (8).

Briffaz François, employé de commerce, 32 ans, et Chervet Marie, repasseuse, 36 ans.
Goutard Antoine, tisseur, 27 ans, et Manigaud Marie, tisseuse, 24 ans.
Dallière Pierre, employé au chemin de fer, 26 ans, et Regelle Jeanette, sage-femme, 31 ans.
Delorme Joseph, tisseur, 31 ans, et Culleyrier Marguerite, couturière, 26 ans.
Ducard Jean, postillon, 35 ans, et Jonnard Geneviève, tisseuse, 18 ans.
Busseuil Jean, tisseur, 21 ans, et Dénurget Claudine, 18 ans.
Ouviz Claude, tisseur, et Bonneton Benoîte, 17 ans.
Baraud Antoine, tisseur, 25 ans, et Chabrelle Marie, tisseuse, 23 ans.

Naissances (15).

Matrat Marie, fille de Maurice Matrat, et de Gonard

Philomène. — Thélis Benoîte, fille de Benoît Thélis, et de Badolle Anne. — Murard Jeanne, fille de Etienne Murard, et de Brosselard Antoinette. — Colombier Lavague, fils de Pierre Colombier, et de Massard Hélène. — Berry Jules, fils de Antoine Berry, et de Roche Anne. — Desba Philiberte, fille de Benoît Desba, et de Duchamp Marie. — Boire Jean, fils de Pierre Boire, et de Girard Jeanne. — Gugliemina Marie, fille de Charles Gugliemina, et de Piat Marguerite. — Cognet Jeanne, fille de Jean Cognet, et de Robin Eléonore. — Beroud Jean, fils de Jean Beroud, et de Roquillon Benoîte. — Dumas François, fils de Louis Dumas, et de Forest Martine. — Buffard Eugénie, fille de Claude Buffard, et de Mansion Françoise. — Joannin Claude, fils de Claude Joannin, et de Vermerel Joséphine. — Fillon Jean, fils de Georges Fillon, et de Foreillon Claudine. — 1 enfant naturel.

Décès (10).

Necton Jeanne, épouse Vermorel, tailleur, 37 ans. — Simon Louise, épouse Dupuis, boulangère, 24 ans. — Vial Anne, épouse Chavronnier, 69 ans. — Fayot Etienne, tisseur, 45 ans. — Chavalard Jacques, rentier, 66 ans. — Goutard Elisabeth, veuve Chausard, devideuse de coton, 63 ans. — Seignol Marie, 2 ans. — Trouillet Antoine, 23 jours. — Jourlin Etienne, 1 jour. — 2 enfants présentés sans vie.

M. de Persigny vient d'être reçu par l'Empereur auquel il a remis un mémoire sur la situation politique intérieure de la France.

On croit pouvoir annoncer comme résolu en principe le voyage de l'Impératrice en Orient, à l'époque de l'inauguration du Canal de Suez, l'itinéraire de cette excursion n'est pas encore définitivement arrêté. Mais ce qui est certain, dès aujourd'hui, c'est que Sa Majesté, avant de se rendre en Egypte, ferait une visite à Constantinople. L'Impératrice irait d'abord en Corse, de Corse à Gènes, de Gènes à Venise et de Venise à Constantinople par l'Adriatique.

On organise déjà à Paris de formidables trains de plaisirs pour aller visiter l'Egypte et assister à l'inauguration du canal de Suez. L'année prochaine, les trains de plaisir pousseront jusqu'à la Chine, la Cochinchine, Bornéo et le Japon.

M. Révérend du Mesnil, receveur des domaines à Meximieux, a publié dans la *Revue du Lyonnais*, mai et juin 1869, un historique fort curieux de la famille de Lamartine.

Cette maison, à jamais illustrée par le grand poète national que la France vient de perdre, est originaire du Cluny, où elle remonte à Pierre Alamartine, bourgeois de cette ville, vivant en 1577.

C'est un travail établi sur des documents authentiques et désormais indispensables à tous ceux qui aiment et recherchent les œuvres d'Alphonse de Lamartine; nous sommes heureux d'apprendre que cette œuvre, destinée à réfuter les erreurs de la biographie, va être très-prochainement tirée en brochure à part et mise en vente par les principaux libraires; c'est pour les érudits une bonne fortune qui sera également appréciée par tous ceux qui s'intéressent à l'une de nos plus grandes gloires nationales.

L'ouvrage sort des presses de M. Aimé Vingtrinier, imprimeur à Lyon, le savant directeur de la *Revue du Lyonnais*, publication dont la valeur est affirmée par un succès constant de trente-cinq années.

Hier matin, dit le *Progrès du Var*, vingt-six femmes condamnées à la déportation, à Cayenne, ont été embarquées à bord de la *Cérés*, qui doit les transporter à leur destination.

Ces femmes ont passé de la prison civile, où elles étaient enfermées depuis quelques jours, dans l'arsenal, au moyen de deux omnibus du chemin de fer.

On a remarqué qu'elles étaient toutes jeunes et proprement vêtues, et plusieurs d'entre elles étaient même remarquablement jolies. Parmi ces transportées, on remarquait les empoisonneuses de Marseille, et, entre autres, l'une d'elles qui pleurait à chaudes larmes.

La cour de cassation (chambre criminelle), sous la présidence de M. de Carnières, a rejeté le pourvoi de M. Labaume, gérant du journal la *Marionnette*, condamné pour diffamation envers M. Vaisse, ancien préfet du Rhône.

Cet arrêt de la cour de cassation confirme une jurisprudence établie en faveur de l'action des héritiers du mort diffamé, alors même que cette diffamation serait dirigée contre un dépositaire ou agent de l'autorité publique, à l'occasion de ses fonctions.

Les boulangers de châteaumeun se plaignant de ne plus faire de bénéfice suffisant pour le rétablissement de la taxe officielle, ont le 28 juin dernier, déclaré à la mairie qu'à partir du 1^{er} juillet, ils cesseraient de faire du pain.

Ils ont fait comme ils ont dit, et le 1^{er} juillet la municipalité fut obligée de prendre les mesures nécessaires pour faire venir le pain des communes voisines.

L'entente n'a pas encore été rétablie.

VENTE D'UNE PRISON. — La prison de Clichy avec ses dépendances sera à vendre, le 20 juillet, à la chambre des notaires, sur la mise à prix de 1 million 500,000 fr.

Il s'est jugé à Berlin un procès assez singulier. Le 14 janvier, raconte le correspondant du *Journal de Paris*, devait être célébré le mariage d'un professeur de musique nommé Kuntzi avec une jeune femme qui, paraît-il, ne méritait plus le nom de vierge. Le pasteur Fournier, qui devait bénir l'union, apprit cette particularité par une lettre anonyme.

Au jour indiqué, les conjoints, les parents et amis des conjoints attendirent pieusement dans l'église le pasteur Fournier, qui ne venait pas. L'église était précisément remplie de monde ce jour-là. Les gens de la noce commençaient à s'impatienter, quand un sacristain vint inviter la mère du fiancé à se rendre chez M. le pasteur. Celui-ci déclara qu'ayant connaissance des mœurs de la fiancée, il exigeait qu'elle quittât, pour la cérémonie, la couronne de myrte et le voile blanc, emblèmes de la seule innocence.

Prières instantes de la mère, refus obstinés; pasteur; on convint enfin de célébrer l'union dans la sacristie, afin de ne point dépouiller la fiancée de sa couronne et de son voile à la face de tant de chrétiens assemblés. Notre noce se dirigea triste et confuse vers la sacristie, où l'attendait le ministre de l'Evangile. Celui-ci, dès qu'il aperçut la fiancée, alla vers elle, posa sa main gauche sur l'épaule de la pauvre fille et de l'autre main lui envoya un vigoureux soufflet, en s'écriant : « Ma fille, qu'as-tu fait ? La justice, car il y a toujours des juges à Berlin, a demandé à son tour au pasteur Fournier : « Mon fils, qu'as-tu fait ? » et l'a condamné à quatre mois de prison et à trois cents thalers d'amende.

L'ECHO ROANNAIS.

Quelques soldats et un sergent prussiens, renvoyés avec congé dans leurs foyers, ayant chanté Spandau une chanson avec le refrain : « Nous sommes soldats, mais nous n'aimons pas à l'être, » ont été condamnés, le sergent à 15 jours de prison, et les simples soldats à 8 jours de la même peine, — pour ivresse. — Les doctes juges ayant conclu qu'un soldat ne pouvait entonner des chants témoignant son mécontentement de son état que noyé dans les vapeurs de la boisson.

Militarisme, voilà de tes coups ?

Sous ce titre : *Un homme sans gêne*, le journal le *Droit* rapporte ce qui suit :

« Vers deux heures de l'après-midi, hier le suisse de Saint-Nicolas-des-Champs vit entrer dans cette église un homme portant sous le bras un paquet et jetant autour de lui des regards investigateurs comme s'il craignait d'être aperçu.

Cette circonstance lui ayant inspiré des soupçons, il observa de loin le personnage et le vit se glisser derrière l'un des piliers où se trouvait un amas de chaises. Il s'arrangea de manière à le surprendre dans cette retraite, et, arrivant à l'improviste, il reconnut que cet individu s'était mis nu jusqu'à la ceinture et se disposait à changer de chemise.

Conduit, après avoir remis ses habits, devant le commissaire de police, cet individu a déclaré qu'il venait de reprendre du linge chez sa blanchisseuse, et que, pressé de changer de chemise parce que celle qu'il portait était trempée de sueur, il avait cru pouvoir effectuer cette opération dans une église où il n'y avait personne en ce moment. Malgré ces explications, cet homme sans gêne a été arrêté sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur. »

On lit dans le *Journal de Villefranche* :

Le nommé P..., âgé de 51 ans, est cordonnier de son état et il demeure à Villefranche. Il a un soin extrême de son tire-pied, car il ne s'en sert jamais. En revanche, il parcourt les campagnes et lève les sorts. S'il ne trouve pas toujours à en lever, trop souvent il vole ou escroque bon nombre de pièces de 20 francs à ceux qui ont recours à ses pratiques charlatannes.

Le 16 de ce mois, P... arrive à Liègues chez le sieur G..., vigneron, une de ses anciennes connaissances. On se met à table. La cordiale hospitalité de P... le touche, et la gratitude l'oblige à répondre par un bon procédé — de sa façon — en échange de celui qu'il reçoit.

Avez-vous du bétail, lui demande-t-il ?

Vous en avez beaucoup ?

J'ai deux vaches, répond tristement G..., mais elles me donnent peu de lait !

Vraiment, s'écrie P... à coup sûr quel- qu'un leur a jeté un sort.

Dieu ! cela est-il possible, s'écrie G... à son tour.

Vous pouvez m'en croire, répartit P... avec assurance; il y a quelques jours, le bétail S..., de Saint-Etienne-Lavarenne, et il y a 18 mois, celui de L..., d'Arbussonnas, était dans la même situation que la vôtre. Eh bien ! moi, P..., j'ai levé tous ces sorts, et le bétail de ces braves gens se porte à merveille.

Pourriez-vous, dit G... à son interlocuteur, en faire autant pour moi ?

Très-parfaitement.

Et que faut-il pour cela ?

Oh ! une bagatelle. Avez-vous 50 francs ?

G... s'exécute et remet à P... les 50 fr.; qu'il place sous un verre, dans du papier.

Laissez cet argent jusqu'à demain; je n'ai pas sur moi tout ce dont j'ai besoin; je reviendrai demain matin pour terminer l'opération.

Cela dit, P... achève de se bien nourrir et rentre à Villefranche l'estomac plus chargé que la conscience nette.

Le lendemain, P... est exact au rendez-vous. Il visite son verre et voit avec une indicible satisfaction que les cinquante francs n'ont pas changé de place.

Il me faut du sel pour terminer, dit P...; je n'en ai pas apporté pensant qu'il y en a chez vous. Allez m'en chercher.

G... exécute le désir qu'on lui exprime et remet à P... le sel demandé, qu'il joint au 50 francs et aux autres drogues qui sont sous le verre.

Dans neuf jours seulement — retenez bien cette date, dit P... à G... — vous lèverez ce verre et vous regarderez ce qu'il y aura dessous : le sort jeté sur vos vaches sera levé.

G... jura qu'il suivrait exactement la recommandation qui lui était faite, et il tint parole pendant... 48 heures. Mais le 19 au matin, la curiosité le brûle, il veut savoir quel est le secret caché sous le verre magique. Horreur ! les 50 francs ont disparu; à leur place, G... ne trouve plus que quelques chiffons de papier, des feuilles de lierre et cinq vulgaires petits cailloux ! Honteux, il entre en fureur. Il court à Villefranche, où pendant toute une journée, il cherche P... sans succès.

De guerre lasse, il se décide, vers les huit heures du soir, à aller conter sa mésaventure à M. le commissaire de police, qui, quelques instants plus tard, envoyait P... à la maison d'arrêt faire de nouvelles pratiques de sorcellerie pour lever le mauvais sort qui venait si malencontreusement le frapper.

M. Jules Claretie raconte dans l'*Illustration* la petite anecdote suivante qu'il a eue, paraît-il, au pays de Gambetta, mais qui nous a tout l'air d'une légende inventée pour peindre le degré de volonté éternelle attribuée au nouveau député.

Gambetta avait été placé, par son père, au séminaire de Montauban, près Cahors. Il s'y ennuyait, de cet ennui profond qu'éprouvent les enfants en pension et les prisonniers. Un jour le père reçut un singulier billet : « Si tu ne me retrans pas d'ici, lui écrivait Léon Gambetta, je me crève au ciel. »

Quelle folie ! M. Gambetta haussa les épaules et ne répondit point. Deux jours après, il décacheta, une lettre où le supérieur du séminaire lui apprenait cette triste nouvelle, que l'enfant, ne recevant pas de nouvelles, s'était donné un coup de canif dans l'œil. Le père accourut. La chose était vraie. On soigna l'enfant. M. Gambetta lui parla raison, l'exhorta à supporter cette vie de séminaire, le croit calmé, dompté, et part.

Si tu ne me retrans pas d'ici, lui écrivait Léon Gambetta, je me crève l'œil !

Cette fois le père céda et accourut tout effrayé. L'enfant avait obtenu, à quel prix ! ce qu'il souhaitait. Gambetta, on le voit, était déjà un irrécusable. Et c'est ainsi que les gens de Cahors expliquent pourquoi le député actuel de la première circonscription de la Seine est borgne comme Horatius Coclès.

LE COLONEL D'ANGES

Par Hippolyte LANGLOIS.

(Suite). Voir le numéro du 2 mai.

M. Julien l'avait trouvé au gymnase à sa prise de possession et n'en savait pas plus long que ses élèves sur le

compte de cet étrange personnage.

M. Dominique ne parlait pas, ne regardait personne, s'échappait après la leçon quelques minutes avant tout le monde et arrivait toujours le premier.

Le nouveau venu du 1^{er} décembre qui s'était fait inscrire sous le nom de M. Albert, sans qu'il y ait invité, puisqu'il payait d'avance, s'attacha surtout au vieux Dominique dont les cheveux hérissés le fascinaient.

Dès le second jour il essaya de lui arracher quelques paroles, mais M. Dominique fit semblant de ne pas entendre et continua d'exécuter les exercices avec sa vigueur et sa précision ordinaires.

Pourtant, se disait Albert, cette barbe inculte, ces cheveux blancs... c'est lui !

Le secret de certaines sympathies nous échappe. M. Dominique auquel il arrivait souvent de ne pas dire un mot dans une soirée, exerçait sur les élèves et sur les professeurs eux-mêmes une sorte de fascination. De sa part, le moindre applaudissement, un salut silencieux, un regard au prix. Ce prestige venait-il de sa force physique ou du mystère dans lequel il s'enveloppait ? De ces deux causes à la fois peut-être.

Toujours est-ce que, au bout de quelques soirées, Albert subit comme tout le monde ce pouvoir inconscient de M. Dominique.

Ce dernier avait amené quelquefois avec lui une jeune personne que peu d'élèves avaient entrevue. Elle était restée au salon d'attente avec Mme Julien. On eût dit qu'elle avait une consigne sévère; car elle avait éladé avec adresse les questions que se font toutes les femmes qui passent une heure en tête à tête ensemble. On ne savait par quels liens elle tenait à M. Dominique, avec lequel la jeune personne n'avait aucune ressemblance, même lointaine. Elle avait une opulente chevelure noire aux reflets bleutés, des yeux couleur de fleur de lin, dont le regard avait du vague et de la tristesse. Sa main, d'une petitesse invraisemblable, ne portait aucune trace d'un travail quelconque.

Cette jeune personne, d'une beauté étrange par le contraste de la chevelure et des yeux, n'avait pas à coup sûr atteint sa vingtième année.

Malgré sa réserve taciturne, elle n'avait pu s'empêcher de regarder souvent par la fenêtre qui ouvrait sur la salle, et de donner des signes non équivoques d'intérêt quand un exercice était réussi.

Puis elle avait avoué, sans attacher aucune importance à cet aveu, qu'elle avait autrefois, elle aussi, fait quelque peu de gymnastique à la pension.

Les vieux Dominique exerçait sur elle le même pouvoir magnétique, le même pouvoir absolu. Tout en causant au salon, elle suivait des yeux ses moindres mouvements dans l'immense salle du gymnase, et souriait doucement quand il accomplissait quelque tour de force extraordinaire.

Dès que la leçon finissait, elle se rendait dans la salle d'attente, accueillait par un autre sourire muet le vieil élève à son arrivée, puis partait à son bras.

Ce petit mystère intime avait fait dresser pas mal de point d'interrogation. Qui l'homme ? Qui la jeune fille ? Quel aussi le lien qui les unissait ? Malgré la discrétion qui fait loi dans ces réunions de famille, quelques jeunes gens surtout posèrent ces questions en sortant de la salle.

La suprême beauté de la jeune fille, tout autant que la force prodigieuse du vieux camarade, les avait fascinés.

Au gymnase Sully, de temps en temps, l'habile directeur donne des fêtes où les élèves des deux sexes jouent un rôle, chacun suivant sa force. Les jeunes filles qui suivent les cours y travaillent sous les yeux charmés de la famille, et le public suit avec intérêt ces fêtes de la santé.

Et pour le dire en passant, la partie du programme qu'on se chargeait d'exécuter n'est pas la moins agréable. Quelques-unes sont très-fortes et se jettent des plus grandes difficultés. D'autres font assaut de souplesse avec les jeunes gens les plus exercés et les plus agiles.

Un de ces dimanches-là, fut donnée une fête de cette nature, la première de la nouvelle direction. Le chef n'eut qu'un mot à dire pour décider ses élèves à concourir à l'intérêt de la séance. Chacun se fit un plaisir d'inaugurer ces fêtes auxquelles allaient être conviés les familles.

Les jeunes filles surtout y mirent une bonne grâce charmante. L'air de force et d'adresse devant un public bienveillant, leur fit sur le trapeze volant dans le coquet costume du gymnase, c'est un peu jouer à l'acrobate, et toutes les jeunes filles ont fait ce rêve et le feront jusqu'à la fin du monde. Il y a dans cette mise en scène de sa personne du tempérament tapageur de l'enfant et de la coquetterie naturelle à la femme.

En tout cas, nous le répétons, c'est le bataillon des jeunes filles qui reçoit du public le plus chaleureux accueil.

L'avant-veille il y avait eu répétition générale.

En voyant défilé les jeunes filles dans le costume simple, mais élégant de la maison, M. Dominique avait souri; mais ce sourire, qui n'était d'habitude qu'un tremblement des lèvres, n'avait été vu que du directeur.

N'est-ce pas qu'elles sont bien ? fit ce dernier en s'adressant à son vieil élève.

Très-gentilles.

Elles feront de l'effet, dimanche.

Sont-elles fortes ?

Vous verrez.

Le lendemain, le rouge qui tenait en ce moment des poils de quarante livres sur ses deux bras allongés horizontalement dans l'immense salle du gymnase, Dominique avait enfié parti !

Est-ce que les mères ne sont point éblouies de cette mise en scène de leurs filles ? continua le vieil élève.

Vous avez pu voir que nous sommes en famille ici. Inviter un public le dimanche, c'est élargir le foyer, voilà tout.

Alors ?

Et une pause, puis un tremblement aux lèvres.

Si j'étais sûr...

Que feriez-vous, monsieur Dominique ?

J'annulerai la jeune personne qui vient me chercher le soir.

Oh ! mais... je vous en prie, amenez-la !

« ras comme simple spectateur, monsieur Julien.

Tant mieux ! tant mieux, si elle veut travailler !

C'est mon élève.

Une superbe professeuse se lisait sur la bienveillante et bonne figure de M. Dominique, les poils lui tombèrent des mains, et son regard ne quittait plus Dominique. Qu'avait donc le tacticien pour causer ainsi ce soir ?

Albert était aux barres parallèles, à quelques pas du directeur, et tout en exécutant de violents exercices, avait entendu ce qui s'était dit. Il fit un bond par-dessus les barres et rebomba sur l'arène, la figure empourprée moins par la fatigue que par ce qu'il venait d'entendre.

Elle allait venir !

Elle, c'était la jeune fille aux yeux bleus et à la chevelure noire. Albert l'avait entrevue une seule fois par la baie de la fenêtre, et il avait été fondré comme saint Paul sur le chemin de Damas. Seulement, au lieu de venir d'en haut, l'éclair était parti de ces yeux bleus d'une profondeur étrange.

Singulier effet de cette vision d'une seconde, le jeune homme s'étudia dès ce moment à ne plus importuner Dominique. Il ne voulait pas se faire son ennemi. Il eût baisé sur les deux joues cette figure roseuse qui, pour lui, s'était transformée en perdant sa laideur sombre.

Et l'on travaillait au gymnase, et l'on soulevait des boulets, et l'on volait sur les trapezes, et l'on bondissait par-dessus le cheval de velours, tandis que ce mystère de sympathie, de charme et d'amour évoluait dans quelques âmes sous la protection d'un silence discret et gardé.

Le dimanche vint, impatiemment attendu par tout le monde, et surtout par Albert.

Et aussi par Dominique.

Le vieux gymnaste, transfiguré, ayant au bras la jeune fille, arriva l'un des premiers au rendez-vous.

Albert entra en même temps qu'eux au gymnase, et, par discrétion, salua d'un geste imperceptible son vieux camarade de cours.

Une demi-heure après, la fête commença. Le programme savamment gradué amenait les jeunes filles, sur deux rangs serrés. Elles pénétrèrent dans la salle aux applaudissements des familles qui en garnissaient le pourtour.

Albert avait à peine levé les yeux qu'il s'aperçut que la jeune fille manquait à ce gracieux bataillon. Domi-

nique lui-même était entré dans les salons voisins comme pour donner un mot d'ordre.

(La suite au prochain numéro).

COTONS.

Roanne, le 9 juin 1869.

Les acheteurs de tissus, sont très nombreux sur place cette semaine. Il y a de l'animation dans la vente, mais les prix sont toujours insuff

payent déjà LA MODE ILLUSTRÉE) donnant les Patrons de 60 à 70 nouveaux objets de vêtements divers.
 Prix uniforme (départements et Paris) franco :
 Trois mois : 1 fr. — Six mois : 2 fr. — L'année : 4 fr.
 Les abonnements peuvent partir du 1^{er} de chaque mois.
 RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ABONNEMENTS
 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.
 Pour éviter toute surprise, un des numéros parus sera envoyé gratis et franco à toute personne qui, par lettre affranchie, en fera la demande à l'administration de LA MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris.

PIANOS ET MUSIQUE
M. CHOLLET
 ELÈVE DU CONSERVATOIRE DE PARIS
 27, rue du Collège, à Roanne (Loire)
 Prévient Messieurs les Amateurs que, par ses relations avec dix départements, il possède

un matériel de premier ordre de plus de 60 pianos droits, neufs et d'occasion, à cordes obliques, verticales, pour vente et location, à prix modérés. Tous ces pianos sont de facteurs de Paris médaillés aux expositions, vendus avec une garantie de cinq ans, et donnés un an à l'essai (accord compris). Si au bout de ladite année le piano ne convient pas, on est libre de le rendre, en payant simplement une location convenue à l'avance. Il accordera deux ans de terme, en payant l'intérêt à cinq pour cent par an.
 M. Chollet se charge de fournir aux mêmes conditions toute espèce de pianos, quels qu'en soient le prix et les facteurs. De cette manière, on est certain de ne pas être trompé et d'avoir un bon et solide piano.
 Pianos neufs, depuis 550 fr.; et d'occasion, depuis 250 fr.
 Vente et location de tous genres de musiques à prix réduits. Instruments divers. Réparations de pianos de tous genres.

AVIS GÉNÉRAL
M. et Mme NORMAND
 Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.
 A ROANNE
 Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.
 Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

CHEVAUX
 Carbonel et C^e, Cours de Brosses et grande rue de la Guillotière 47, Lyon. — Grand choix de chevaux en tous genres.

CAISSE CENTRALE DE COUPONS
 55 rue de la Bourse, Lyon
M. MARTIN FONTANEL fils, changeur
 Achat au comptant, sans bordereau, de coupons échus ou à échoir. — Avances de fonds sur dépôt de titres, ordres de bourse, courtage officiel.
 La Caisse centrale de coupons, rue de la Bourse 55, tient à la disposition du public, avec titres ou récépissés de titres à l'appui, la jouissance des chances attachées aux obligations de la Ville de Paris, 1869, pour le tirage du 15 courant.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS
M. FÉRARY, M^e-DENTISTE
 Place de l'Hôtel-de-Ville, 15.
 A SAINT-ETIENNE
 Spécialité pour les nouveaux dentiers succédanés sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.
 Ressemblance naturelle.
 Guérison assurée des dents sans extraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants.
 Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FÉRARY viendra très régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.
 Visites à domicile sur demande.
 HOTEL DU NORD.

Etude de M^e Henry JACQUES, avoué à Roanne, rue des Bourrasnières, 3, successeur de M^e ROCHARD.

VENTE
 PAR LA
 Voie de la licitation judiciaire
 En l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne

D'UNE MAISON
JARDIN
 Situé à Violay
 Indivis entre les consorts Dubost.
 Adjudication au mardi trois août mil huit cent soixante-neuf, à une heure du soir.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean-Pierre Fillon, négociant, demeurant à Lyon, rue Centrale, lequel a pour avoué M^e Henry JACQUES, demeurant à Roanne;
 Contre : 1^o mademoiselle Benoîte Dubost, sans profession, demeurant à Marseille, rue du Jardin-des-Plantes, 74;
 2^o Dame Claudine Dubost, et Jean-Pierre-Eugène Montel, son mari, propriétaires, demeurant à Marseille, rue du Jardin-des-Plantes, 74, lesquels n'ont pas constitué avoué;
 En vertu d'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de Roanne, le onze janvier mil huit cent soixante-neuf, enregistré, expédié en forme de grosse et signifié.

DESIGNATION
DES IMMEUBLES À VENDRE
 Ils comprennent 1^o une maison, sise au bourg de Violay, bâtie en pierres et chaux, couverte en tuiles creuses, composée d'un rez-de-chaussée, avec cave et boutique au-dessous et grenier au-dessus, confinée : au matin, par une cour commune à divers propriétaires; de nord, par bâtiment à Claude Girard; de soir, par bâtiments à Eustache Ronzy; et de midi, par bâtiments et cour à la commune de Violay, occupés par les frères Maristes, instituteurs.
 2^o Un jardin, situé au bourg de Violay, de la contenance de deux ares, confiné : de matin et midi, par pré à M. Vaganay; de soir, par jardin et terre à Demare, de Cottances; et de nord, par le chemin tendant du bourg de Violay au lieu de Esserty.
 Sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 fr.
 En conséquence, et après l'accomplissement des formalités de publicité, les immeubles ci-dessus seront vendus en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, du trois août mil huit cent soixante-neuf, et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur; en outre des charges, sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 fr.
 L'avoué poursuivant :
 Signé, Henry JACQUES.

Enregistré à Roanne, le sept juillet mil huit cent soixante-neuf, fol. 7, c. 1.
 Reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris.
 Signé, CARTIER.

A VENDRE
Ensemble ou séparément
 Sur le territoire de Pouilly-les-Feurs (Loire), à deux kilomètres de la station de Balbigny, 1^o l'ANCIENNE

PROPRIÉTÉ DU ROSET
 Comportant très-grande et très-belle habitation bourgeoise, cours, jardins, bâtiments d'exploitation et dépendances.

2^o un tenement clos de murs
 D'une superficie de 5 hectares 15 ares, contenant prés, vignes, terres, vergers en plein rapport, petits bois d'agrément et pièces d'eau.

2^o deux parcelles d'un seul tenant
 La première d'une superficie d'environ 45 ares, close de murs, contenant jardin potager, vergers, très-belle aspergère en plein rapport, pièces d'eau, serre, etc.;
 La seconde, plantée de vignes, d'une superficie d'environ 52 ares.

4^o la terre du Buy d'un seul tenant
 D'une superficie de 7 hectares 16 ares 30 centiares.

3^o une prairie dite la Brielle
 D'une superficie de 4 hectare 92 ares, entourée d'arbres et longeant un ruisseau, avec droit de prise d'eau.
 Grandes facilités de paiement.
 S'adresser, pour visiter les lieux, à M. THOMAS, rentier à Pouilly-les-Feurs; et pour traiter, à M. E. LASSIGNER, cours Lafayette, 217, à Lyon.

A VENDRE À L'AMIABLE
 Pour entrer en jouissance de suite.
 UNE TRÈS-JOLIE
Maison de campagne
 Située au bourg de Villerest

Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable.
 Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément.
 On donnera toutes facilités pour le paiement.
 Pour les renseignements, s'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne.

SAIL-LES-BAINS
 DIT LES **CHATEAU-MORAND**
 (Loire)
 Chemin de fer du Bourbonnais, station de Saint-Martin-d'Estréaux.

Deux groupes de sources minérales :
 1^o Sources à silice gélatinuse et à siliques alcalines;
 2^o Sources à hydrogène sulfuré.
 La silice, sous forme topique, est astringente, résolvante et cicatrisante. A l'intérieur, elle modifie profondément toutes les sécrétions morbides en général.

Indications médicales.
 Maladies écorchantes de la peau; un lupus grave cicatrisé, ulcères varicelleux, plaies. Les diverses affections du col utérin et de la muqueuse utérine. Dyspepsies par vice de sécrétion, diarrhées, catarrhes de la vessie, affections osseuses, articulaires, goutte, rhumatisme.
 Les Eaux de Sail sont, en outre, calmantes par excellence du système nerveux; elles occupent à ce point de vue une place importante à côté de Plombières, Nèris, Schlagenbad, etc.
 Piscine immense, gymnase complet, Parc magnifique.

NÉURALGIES
 GUÉRISON PAR LES PIQUÈRES ANTI-NÉURALGIQUES DU DR. CRONIER
 CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Dépôt central, Paris, LEVASSEUR, pharmacien, 19, rue de la Monnaie.
 Prix : 3 fr. la boîte. L. B. 195

YEUX
 POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la V^e Farmacie de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
 Régler : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge.
 Initiales V. F. Signatures.
 Dépôts : à Roanne, ch. Paul GERRARD, ph.; à Saint-Etienne, ARNAULT, ph.; à Chautin Jouin et C^e, drog.; à Montbrison, l'hospice civil; au Puy, ALIBAUD; à Brioude, PEYRIER, pharmacien.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE
 DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE
 DE L'HORTICULTURE
 DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ
 FONDÉ ET DIRIGÉ
 PAR J. A. BARRAL
 Avec concours d'Agriculteurs et d'Horticulteurs de toutes les parties de la France et de l'étranger.
 Le Journal de l'Agriculture, qui est entré le 20 juillet 1868 dans sa troisième année d'existence et de succès, et dont la Société compte déjà plus de 700 membres fondateurs ou correspondants, est le plus complet de tous les Journaux agricoles et paraît le 5 et le 20 de chaque mois en un cahier de 480 pages avec de nombreuses gravures noires dans le texte, et de planches noires ou coloriées hors texte. — Il forme, par an, 4 magnifiques volumes de 800 à 900 pages chacun.

PRIX D'ABONNEMENT :
 1 an, 25 fr.; 6 mois, 13 fr.; 3 mois, 7 fr.; 1 numéro, 1 fr. 50 cent.
 (Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.)

PLUS DE CHEVEUX BLANCS
DE DICQUEMARE ANNE, de ROUEN
 Pour teindre à la minute et toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.
 Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEBLANC, parfumeur, 207, rue St-Honoré.
 Roanne, chez M. MONTVENEUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse, 23

LOCATION
 Au jour
 Et à l'heure
 Dépôt chez M. Jules BAJARD
 fils, rue Impériale, Roanne.

OCCASION UNIQUE
 A VENDRE
35 à 40,000 Echalas
 en bois d'accacia.
 S'adresser à M. AUBOYER, horticulteur, marchand grainetier, rue des Bourrasnières, 2, ou à M. DARCON, place du Marché, à Roanne.

ENTREPOT
 DES
Eaux MINÉRALES
 de St-Galmier, St-Alban, Renaison et Vichy,
 chez RICHALAND, marchand épicer, rue Impériale, 10, à Roanne. 239 42-2

LAURENT-RICHARD
 Prévient le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très modérés.
 On trouvera toujours chez lui le

PAPIER MINÉRAL
TYBUR
 Contre l'humidité et le salpêtre des murs
 Breveté s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre.
GARANTI 5 ANS
 Le seul jusqu'à ce jour qui préserve de l'humidité les appartements et les tentures de toutes natures.
 Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Impériale, 21.

CEST LE 31 JUILLET PRÉSENT QU'aura LIEU l'ÉLEVAGE
DE LA DERNIÈRE LOTERIE AUTORISÉE À ROANNE
On va tirer le GROS LOT de 100,000 FRANCS
 et tous les autres lots de 10,000 fr., 2,000 fr., 1,000 fr., 500 fr., 250 fr., 100 fr., 50 fr., 25 fr., 10 fr., 5 fr., 2 fr., 1 fr., 50 cent., 25 cent., 10 cent., 5 cent., 2 cent., 1 cent.
 Pour recevoir par retour du courrier 20 billets pour TOUTES CIANES
 Adresser 5 francs (mandat de poste) au Directeur du BUREAU CENTRAL (Canton Autrichien) 2, rue de la Bourse, à Paris.

LABRO
 Plâtrier-peintre et décorateur
 A Roanne, rue Sainte-Elisabeth, 74
 Mme veuve LABRO, prévient le public que, venant d'adopter à ses intérêts M. LABRO Hippolyte, son parent, qui exerce depuis longtemps la profession de plâtrier-peintre-décorateur, saison en mesure de se charger de tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.
 Comme par le passé, son magasin est approvisionné de nombreux assortiments de papiers peints de tout prix et de tout choix.

AVIS AUX PLÂTRIERS
 Ils trouveront désormais chez M. Guillet, marchand de bois au Coteau (Loire), des linteaux de plafonds, forts comme dimension 0^m30 sur 0^m04, au prix exceptionnel de 42 fr. le mille réduit à 3^m.
 Remise sur les affaires en gros.

Au nom de l'humanité, communiquez cette instruction; il en résultera un bien immense.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
 (De HOLLANDE, de DIDIER)

42 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande), de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur Kooke appelait à si juste titre un remède bête, un magnifique présent du Ciel. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les gastrites, les gastralgies, les dyspepsies, les maladies des intestins, les dysenteries, les diarrhées, les insomnies, les maladies du foie, les hémorrhoides, les rhumatismes, les éruptions, les pâles couleurs, la goutte, les dartres, les constipations habituelles opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, l'hypocondrie, les vents, les glaires, les maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc.; affections contre lesquelles la Graine de moutarde est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.
 M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de moutarde blanche de santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que dans ses magasins, 20, boulevard Poissonnière, et dans ses dépôts de province. Il faut bien se garder de confondre la Graine de moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.
 Dépôt à Roanne, chez M. BONNEVAY, épicer, et dans les principales maisons de pharmacie, droguerie, épicerie.

ÉTABLISSEMENT THERMAL ET HYDROTHERAPIQUE

SAINT-ALBAN
 Près ROANNE Loire
Eaux MINÉRALES
 BICARBONATÉES SODIQUES MOYENNES FERRUGINEUSES CARBONIQUES FORTES
 APERITIVES, DIURÉTIQUES, TONIQUES, DIGESTIVES, ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTES
BOISSON DE TABLE ET DE MALADE, PROPRIÉTÉS HYGIÉNIQUES ET THÉRAPEUTIQUES
 Les eaux minérales de Saint-Alban sont employées avec beaucoup de succès dans un grand nombre de maladies dont voici les principales : Gastralgie, phthisie pulmonaire, dyspepsie, asthme, catarrhe, goutte sciatique, affections syphilitiques récentes ou anciennes, chlorose ou pâles couleurs, leucorrhée, inflammations des organes de la génération, affections scrofuleuses, névralgies chroniques et intermittentes, maladies utérines, de la vessie, du larynx et du foie. Elles sont souvent efficaces dans certains cas de stérilité. Elles sont souveraines dans les convalescences. Les maladies du larynx, l'atonie de la poitrine, les affections de l'estomac, le gonflement des amygdales, les ophthalmies scrofuleuses, les surdités récentes, sont traités à Saint-Alban par le gaz acide carbonique, avec un succès qui quelquefois tient du prodige.

SAISON THERMALE
 DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE
 MÉDECIN INSPECTEUR, M. LE DOCTEUR GAY.
 MÉDECIN CONSULTANT, M. LE DOCTEUR GILBERT-DHERCOURT.
 Buvette, bains d'eau douce, d'eau minérale et de vapeur. Traitement par le gaz acide carbonique.
HYDROTHERAPIE
 DIRIGÉ PAR M. LE DOCTEUR GILBERT-DHERCOURT.
 Hydrothérapie complète, piscine, douches chaudes et froides, appareils à sudation, etc.
 Traitements hydrothérapique et hydrominéral combinés.
Eaux & LIMONADES GAZEUSES NATURELLES
 Obtenues avec le gaz naturel qui se dégage des sources minérales de Saint-Alban, les plus riches du monde par la pureté et la quantité de leur gaz acide carbonique. Elles ont une supériorité incontestable sur toutes les eaux et limonades factices.

BOUTEILLES NEUVES DE TOUTES FORMES
 CLOCHES POUR JARDIN, AVEC ET SANS BOUTON
ENTREPOT GÉNÉRAL HOTEL SAINT-LOUIS, ROANNE
AVIS TRÈS-IMPORTANT
 Toutes les bouteilles sortant de Saint-Alban ont des étiquettes blanches pour Eaux minérales, jaunes pour Limonades, vertes pour Eau gazeuse.
 Certains débitants trompent les consommateurs qui réclament la marque de Saint-Alban, en servant des produits fabriqués ailleurs, après avoir préalablement enlevé les étiquettes.
 Les consommateurs peuvent se mettre en garde contre cette substitution, en s'assurant, à défaut d'étiquette, que la bride en fer blanc et le bouchon portent le nom de Saint-Alban.

LOCATION
 Au jour
 Et à l'heure
 Dépôt chez M. Jules BAJARD
 fils, rue Impériale, Roanne.

VÉLOCIPÈDES
 Payables par fractions de 20 francs

LOCATION
 Au jour
 Et à l'heure
 Dépôt chez M. Jules BAJARD
 fils, rue Impériale, Roanne.

Depuis les prix de 150, 200, 225, 235 et au-dessus